

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 septembre 2020

Rapport n° 20-04-05

**GIP INSERTION/MISSION LOCALE DE TAVERNY :
DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE**

Faciliter la transition professionnelle et lutter contre l'exclusion des jeunes requièrent la mobilisation de tous : jeunes, élus, services publics, entreprises, partenaires sociaux et associations. Ainsi chaque jeune peut devenir l'acteur de son parcours d'insertion au sein de la cité.

Cette mobilisation auprès des jeunes est engagée depuis 1982 à la suite du rapport de Bertrand SCHWARTZ avec la création des Missions Locales. La loi du 19 décembre 1989 reconnaît la pertinence de cette démarche. La charte, adoptée par le conseil national des Missions Locales en date du 12 décembre 1990, rappelle les principes sur lesquels s'engagent les partenaires dans toute Mission Locale :

- Une volonté de travailler ensemble sur un territoire,
- Une intervention globale au service des jeunes,
- Un espace d'initiative et d'innovation,
- Une démarche pour construire des politiques locales d'insertion.

S'agissant de la Mission Locale de Taverny, voici quelques repères chronologiques :

- 1982 : Création d'un nouveau service : Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation à destination des jeunes 16/25 ans pour leur insertion professionnelle. Ouverture de la PAIO de TAVERNY.
- 1997 : Acquisition d'un statut juridique – GIP Insertion.
- 1998 : La PAIO de Taverny devient Mission Locale et Signature d'une convention de partenariat avec l'ANPE (pôle emploi)
- 2000 / 2001 : Création de deux nouveaux services : Le Point Santé et l'Espace d'aide à la recherche de logement.
- 2008 : Mise en place d'ateliers collectifs.

L'objectif de la Mission Locale de Taverny est donc l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans déscolarisés.

Elle couvre un territoire de 8 communes : Béthemont-la-Forêt, Bessancourt, Frépillon, Chauvry, Méry-sur-Oise, Saint-Leu-la-Forêt, Taverny et Pierrelaye.

Il vous est demandé de bien vouloir procéder à la désignation de l' élu qui représentera la commune au sein de cette structure.

Il vous est proposé de désigner en cette qualité Mme Fatimata PENE.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire

Sandra BILLET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 septembre 2020

Délibération n° 20-04-05

**GIP INSERTION/MISSION LOCALE DE TAVERNY :
DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE**

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du GIP INSERTION/Mission Locale de Taverny,

Vu la délibération du conseil municipal n° 20-04-02 du 8 septembre 2020 décidant à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour les désignations effectuées par le conseil municipal lors de sa séance du 8 septembre 2020

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article unique : de procéder à la désignation du membre du conseil municipal qui représentera la commune au sein du GIP INSERTION/Mission Locale de Taverny.

A été élu(e) par voix pour

Le Maire

Sandra BILLET

Le maire certifie que la présente délibération
a été télétransmise en Préfecture du Val d'Oise
au titre du contrôle de la légalité
le
qu'elle a été notifiée aux intéressés le
et qu'elle a été publiée le

Le Maire

Sandra BILLET